

Prix de thèse Vétos-Entraide 2023

Règlement

PRÉAMBULE :

Vétos-Entraide est une association 1901 reconnue d'intérêt général, faite par des vétérinaires, pour servir les vétérinaires et les étudiant(e)s vétérinaires mais aussi leurs proches, leurs familles, leurs relations amicales et professionnelles.

Vétos-Entraide défend de nombreuses valeurs dont l'entraide, la solidarité, la tolérance, l'échange/le partage, la confraternité, et la bienveillance.

Les objectifs non exhaustifs de l'association Vétos-Entraide sont :

- Renforcement du lien social entre tous les vétérinaires (notamment par des espaces de discussion confraternelle)
- Prévention du mal-être professionnel et la promotion du bien-être des vétérinaires : Vétos-Entraide est une structure de soutien d'urgence aux vétérinaires en difficulté mais aussi de prévention.
- Réflexions autour des évolutions de la profession et des conditions d'exercice professionnel
- Entraide morale pour et par les vétérinaires (notamment par un espace d'écoute composé de membres de l'association formés à l'écoute et proposant une réponse confidentielle et personnalisée, dans le respect de l'anonymat et d'échanges dans un cadre sécurisé et indépendant).

La création de ce prix a été décidée suite à un événement tragique. La famille et les proches de Françoise Lachenal (décédée en 2023) ont réalisé une cagnotte et ont pris la décision de remettre l'ensemble de cette cagnotte à l'association. Vétos-entraide a souhaité, en accord avec la famille de Françoise Lachenal, créer un prix de thèse afin de récompenser le travail d'étudiants vétérinaires mettant en avant les valeurs et objectifs défendus par l'association. Dans le cadre de ce don, Vétos-Entraide créé en 2024, un prix de thèse pour soutenir et mettre en avant le travail d'étudiants vétérinaires en lien avec les valeurs et objectifs défendus par l'association.

ARTICLE 1 : Objet

Ce prix est destiné à récompenser la thèse d'un(e) étudiant(e) issu(e) d'une Ecole Nationale Vétérinaire Française ou le travail de fin d'étude d'un(e) étudiant(e) issu(e) d'un cursus permettant d'exercer la médecine vétérinaire dans le pays de l'établissement.

Ce prix a pour but d'encourager et de diffuser les travaux en lien avec les valeurs et objectifs portés par Vétos-Entraide et de favoriser les échanges entre les différentes générations de vétérinaires.

ARTICLE 2 : Condition d'éligibilité

- Le prix est ouvert aux vétérinaires diplômé(e)s ayant soutenu leur travail entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023. Les participant(e)s peuvent résider en France ou dans tout autre pays.
- Le sujet du travail présenté doit être en lien avec les valeurs de Vétos-Entraide exposées ci-dessus.

Commenté [FD1]: Je vous laisse modifier au besoin en + ou en - cette petite présentation

- Le travail proposé doit être rédigé en français ou en anglais et ne doit pas faire l'objet d'une clause de confidentialité totale.

ARTICLE 3 : Modalité de participation

Chaque candidat(e) devra envoyer son dossier complet par mail avant la date limite à l'adresse : prixdethese@vetos-entraide.com.

Ce dossier comprend :

- Nom et prénom, adresse mail, numéro de téléphone, école vétérinaire avec l'année de sortie et la date de soutenance.
- Le manuscrit de la thèse (ou travail de fin d'étude type mémoire) candidate en version PDF
- Une lettre de motivation d'une page présentant le travail du candidat
- Document de validation de la thèse (travail de fin d'étude) remis en fin de soutenance par le jury universitaire.
- Si le travail soumis n'est pas écrit en français : un résumé de 5 à 10 pages rédigé en français.

ARTICLE 4 : Calendrier

Le calendrier est le suivant :

- 15 février_2024 à 12h00 : date limite de dépôt des dossiers. Les dossiers réceptionnés après cette date et les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte
- 15 février au 15 mars : lecture et présélection d'un maximum de 5 thèses ou travaux de fin d'étude vétérinaire par le jury de présélection
- 15 mars au 15 avril : vote à bulletin secret pour le travail lauréat par les membres de Vetos-Entraides volontaires
- 20 avril 2024 au plus tard : communication des résultats aux candidats par courriel pour le/la lauréat(e) ;
- xxxxxxxxxxxxxxxx : Remise du Prix de thèse

ARTICLE 5 : Processus de sélection

Le jury de présélection, constitué de 4 à 6 membres de Vetos-Entraide et dont la composition sera dévoilée sur le site internet au plus tard le 25 janvier 2024, réalisera une présélection d'un maximum de 5 thèses ou travaux de fin d'études vétérinaires. Chaque membre du jury disposera d'un capital de 10 points à attribuer librement aux thèses qu'il considère comme la ou les plus méritantes. Les thèses seront ensuite classées en fonction du nombre de points cumulés.

Ces travaux seront ensuite soumis à l'examen des membres de Vétos-Entraide à jour de leur cotisation et volontaires pour participer à la sélection du lauréat du prix de thèse de l'association. Chaque volontaire disposera d'un capital de 10 points à attribuer librement aux thèses qu'il considère comme la ou les plus méritantes. L'identité des membres participants sera maintenue confidentielle. Le travail ayant cumulé le plus de points se verra attribuer le prix de thèse sous réserve du respect du règlement par le candidat lauréat.

En cas d'égalité, le jury de présélection départagera les candidats ex-aequo.

Les membres du jury de présélection et les membres volontaires participants à la seconde phase de sélection sont souverains dans leurs décisions. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix de thèse.

ARTICLE 6 : Dotation du prix

Le/la lauréat(e) recevra un chèque d'un montant de 1000€ et l'adhésion à l'association Vétos-Entraide sera offerte pour un an au candidat. Les frais de déplacement ainsi que le logement du candidat pour la remise du prix seront également pris en charge par Vétos-Entraide sur présentation de justificatifs dans la limite de 500€.

Le Prix de thèse Vetos-Entraide est strictement personnel et n'est pas cessible.

Dans le cas où le/la lauréate ne pourrait participer à la remise du prix ou en cas de désistement, l'association Vétos-Entraide se réserve le droit de réattribuer le Prix au participant ayant été classé en seconde position.

ARTICLE 7 : Engagement des candidats

Les candidats ou candidates s'engagent à garantir sur l'honneur la sincérité et la véracité des informations qu'ils ou elles fournissent et à répondre à toute demande d'information de la part des organisateurs. Les participants ou participantes autorisent Vetos-Entraide à mettre à disposition de ses membres leur manuscrit de thèse.

Le/la lauréat(e) s'engage :

- à participer à la remise du prix qui se déroulera lors des Journées Nationales des GTV, du 15 au 17 mai 2024 à Tours. Il/elle sera sollicité(e) pour présenter brièvement sa thèse.
- à présenter son travail dans une courte vidéo de quelques minutes ainsi que lors d'un déjeuner Vétos-Entraide.

Les participants ou participantes aux prix de thèse autorisent Vetos-Entraide à utiliser leurs noms et prénoms, le titre de leur thèse et leurs vidéos de présentation dans leurs communications, sur quelque support que ce soit, sans limitation de durée et sans que cela confère un droit ou un avantage quelconque.

L'envoi du dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Chaque candidat autorise les organisateurs à faire la promotion par tous moyens de la thèse primée.

ARTICLE 8 : Loi « informatique et libertés »

L'association Vetos-Entraide s'engage à respecter la vie privée des candidats et à respecter la réglementation concernant leurs données personnelles confidentielles et traitées comme telles. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les candidats bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des informations qui les concernent et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient plus communiquées à des tiers. S'ils souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils peuvent s'adresser à Vetos-Entraide via l'adresse électronique : contact@vetos-entraide.com

ARTICLE 9 : Modalités d'annulation du présent prix

Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances venaient à l'exiger, de modifier, reporter, voire annuler le présent concours, sans que leur responsabilité puisse être engagée, à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 10 : Litiges et modifications du règlement

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par le jury de présélection. Le présent règlement pourra être modifié et complété par le jury de présélection sans avis préalable. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement disponible sur le site Internet de Vetos-Entraide.

Pour tout complément d'information sur le Prix de thèse Vétos-Entraide ou tout renseignement sur le présent règlement, contactez-nous sur contact@vetos-entraide.com